

Avis public de la révision de la liste référendaire Scrutin du 9 décembre 2018

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Susan McKercher, greffière par intérim, que la liste référendaire du secteur concerné a été déposée au bureau de la municipalité le 12 novembre 2018.

Le secteur concerné est le suivant :

<i>Voie de circulation</i>	<i>Intervalle pair</i>		<i>Intervalle impair</i>	
4 ^e Rue			De 111	à 119
6 ^e Avenue	De 220	à 400	De 223	à 399
7 ^e Avenue	De 232	à 348	De 231	à 341
7 ^e Rue	De 100	à 108	De 103	à 131
8 ^e Avenue	De 234	à 338	De 237	à 335
Boisé, Rue du	De 276	à 344	De 277	à 345
Saint-Pierre, Rue			De 15	à 15

⇒ **La liste référendaire fera maintenant l'objet d'une révision.**

1. Peut être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne physique qui, le 11 septembre 2018 :

- est domiciliée sur le territoire du secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- est majeure;
- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Peut également être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne physique¹ ou morale² qui est, depuis au moins douze mois le 11 septembre 2018, soit :

- ❖ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire du secteur concerné et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;
- ❖ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire du secteur concerné et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée.

...2

-
1. Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
 2. La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

- ❖ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter du secteur concerné le 11 septembre 2018.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

2. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire du secteur concerné, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
3. La liste peut être consultée et les demandes d'inscription (personnes habiles à voter domiciliées uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et aux heures suivants :

Hôtel de ville – Salle Florian-Bleau 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1	
Le 22 novembre 2018	Le 26 novembre 2018
-- De 14 h 30 à 17 h 30 De 19 h 00 à 22 h 00	De 10 h 00 à 13 h 00 De 14 h 30 à 17 h 30 De 19 h 00 à 22 h 00

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec :

Susan McKercher, greffière du scrutin référendaire
110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1
Téléphone : 514 453-1751, poste 225 ou 226
greffiere@ile-perrot.qc.ca

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 15 novembre 2018.

(Signé) Susan McKercher

Susan McKercher
Greffière par intérim